MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

CABINET

Arrêté nº 13 925 /MDN/CAB

Portant nomination du chef de division du matériel à la direction de la logistique de l'état-major de l'armée de terre.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS:

Vu la Constitution;

Vu la loi nº 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

DGRH/MDN

- Vu la loi n° 17 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;
- Vu le décret n° 2001 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002 - 6 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major de l'armée de terre ;

DGAF/MDN

- Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023 686 du 28 juin 2023 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale.

Arrête:

Article premier: Le lieutenant-colonel **MONGO Roger** est nommé chef de division du matériel à la direction de la logistique de l'état-major de l'armée de terre.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo

Fait à Brazzaville, le 6 novembre 2023

Charles Richard MONDJO.-